

Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord



Programme de coopération sur la santé des enfants et  
l'environnement en Amérique du Nord

## ÉBAUCHE

pour consultation publique

Le 25 février 2002



## Table des matières

Note à l'intention des lecteurs.....	v
Introduction.....	1
Résolutions du Conseil de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement.....	1
Le Comité consultatif d'experts et l'équipe sur la salubrité de l'environnement des enfants.....	2
État d'achèvement.....	2
Établir des partenariats axés sur la salubrité de l'environnement des enfants.....	3
Objet du Programme de coopération.....	4
Éléments et activités du Programme de coopération.....	5
1 Asthme et maladies respiratoires.....	5
1.1 Évaluation de l'effet des émissions de moteurs diesel aux passages transfrontaliers congestionnés [ <i>en cours</i> ].....	5
1.2 Travaux avec des collectivités modèles sur la prévention de l'asthme [à l'étude].....	6
1.3 Élaboration d'un cadre de surveillance de l'asthme [à l'étude].....	7
2 Effets du plomb.....	8
2.1 Soutien aux entreprises artisanales afin de réduire ou d'éliminer le plomb [ <i>prévu</i> ].....	8
2.2 Collecte et partage de données sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang [à l'étude].....	9
3 Effets de l'exposition aux substances toxiques.....	9
3.1 Intégration des priorités en matière de salubrité de l'environnement des enfants dans le projet de GRPC [ <i>en cours</i> ].....	10
3.2 Rapport spécial de la série <i>À l'heure des comptes</i> sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants [ <i>en cours</i> ].....	10
4 Évaluation des risques et analyse économique.....	11
4.1 Atelier trilatéral sur l'évaluation des risques [à l'étude].....	11
4.2 Accroître l'offre de spécialistes de l'évaluation des risques pour la santé des enfants [à l'étude].....	12
4.3 Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique [à l'étude].....	13
5 Amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme.....	13
5.1 Faciliter la coopération dans le cadre d'études longitudinales de cohortes [ <i>prévu</i> ].....	14

5.2	Cadre d'indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants <i>[prévu]</i> .....	14
5.3	Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement <i>[à l'étude]</i> .....	15
6	Information et sensibilisation du public .....	16
6.1	Partenariat pour la production d'une vidéo sur la salubrité de l'environnement des enfants dans le monde <i>[en cours]</i> .....	16
6.2	Travail avec les professionnels de la santé <i>[à l'étude]</i> .....	17
6.3	Communication des problèmes et préoccupations en matière de salubrité de l'environnement des enfants <i>[en cours]</i> .....	18
	Annexe.....	19

## Note à l'intention des lecteurs

Le texte qui suit expose l'objet du présent document et donne des indications sur votre participation éventuelle aux travaux de coopération de la Commission de coopération environnementale (CCE) sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

**Quel est l'objet du présent document?** La présente ébauche donne les grandes lignes du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement. Il a été rédigé par l'équipe trilatérale de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants<sup>1</sup> à partir des idées issues d'un atelier tenu à Montréal, au Canada, les 26 et 27 novembre 2001<sup>2</sup>. Il s'inspire également des travaux en cours et prévus dans le cadre du secteur de programme de la CCE relatif aux polluants et à la santé. Le Programme de coopération final guidera les mesures trilatérales qui seront prises au cours des deux à trois prochaines années en vue de mieux protéger la santé des enfants nord-américains contre les menaces environnementales.

L'élaboration du Programme de coopération est prévue dans la résolution n° 00-10 sur la santé des enfants et l'environnement, que le Conseil de la CCE a adoptée en juin 2000. Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres (ou leur représentant équivalent) de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il a décidé d'axer l'attention, au départ, sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires, de même que sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques (dont les pesticides). Le présent document prend en compte ces priorités.

Le Programme de coopération se veut un document évolutif. Il sera donc révisé et mis à jour périodiquement pour faire état des progrès accomplis, des nouveaux problèmes et priorités qui se font jour, de l'apport et de la participation des organisations intéressées et des partenaires de l'ensemble de l'Amérique du Nord.

**Vos commentaires nous intéressent!** La CCE vous invite à soumettre vos idées et vos suggestions pour améliorer cette version provisoire du

---

<sup>1</sup> Cette équipe est formée de représentants des ministères de la Santé et de l'Environnement des trois pays nord-américains, qui œuvrent de concert pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre du projet de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement.

<sup>2</sup> Le compte rendu de l'atelier est disponible sur le site Web de la CCE, à l'adresse <[www.cec.org](http://www.cec.org)>, ou sur présentation d'une demande au Secrétariat de la CCE.

Programme de coopération. Voici certaines questions à garder à l'esprit pendant la lecture du document :

- Le document fournit-il un schéma utile pour orienter les initiatives de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants et les travaux de coopération des trois pays dans ce domaine?
- Les mesures proposées cadrent-elles avec les priorités cernées dans la résolution du Conseil n° 00-10?
- Certaines mesures sont-elles particulièrement importantes? Moins importantes? Doivent-elles être améliorées? Renforcées? Comment?
- A-t-on oublié certains problèmes ou certaines mesures? Quels avantages supplémentaires procureraient les travaux trilatéraux à cet égard?
- Est-ce que vous-même (ou votre organisation) souhaitez jouer un rôle plus direct dans divers aspects du Programme de coopération? Si oui, de quelle manière?

Chacune des activités décrites dans les pages qui suivent est « en cours », « prévue » ou « à l'étude ». Les deux premières catégories indiquent que l'activité en question figure dans le plan de travail de la CCE approuvé par les trois pays. Nous vous invitons à formuler des commentaires sur ces trois catégories d'activités, mais votre rétroaction et votre avis au sujet des projets à l'étude, plus particulièrement, seraient grandement appréciés.

La salubrité de l'environnement des enfants est une question qui concerne tous les secteurs de la société civile, dont les parents, les professionnels de la santé, les enseignants, les chefs d'entreprise, les gestionnaires industriels, les chercheurs, les agents communautaires, les administrations municipales, les enfants eux-mêmes. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'agir, certes, mais de toute évidence, il faut puiser à même le vaste bassin de connaissances, d'énergie et de détermination qui existe à l'extérieur des pouvoirs publics pour trouver des solutions à ces problèmes et à d'autres préoccupations communes aux trois pays nord-américains. C'est pourquoi nous vous demandons de songer à la participation éventuelle de votre organisation au Programme de coopération. Ce dernier ne pourra réaliser son plein potentiel que s'il peut compter sur la participation et l'appui des groupes et des particuliers à l'échelle du continent nord-américain.

**Comment présenter vos commentaires?** La présente ébauche fera l'objet d'une discussion lors d'une réunion publique du Comité consultatif public mixte de la CCE et du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui aura lieu le 7 mars 2002 à Mexico. Pour tout complément d'information au sujet de cette réunion,

prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <[www.cec.org](http://www.cec.org)>, ou de communiquer avec le Secrétariat de la CCE.

Vous pouvez également soumettre vos commentaires et vos suggestions par écrit. Prière d'envoyer vos commentaires (sans oublier de mentionner votre nom ou celui de votre organisation et les coordonnées d'une personne-ressource), au plus tard le **22 mars 2002**, à :

Erica Phipps  
Gestionnaire de programme  
Polluants et santé  
Commission de coopération environnementale  
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec)  
Canada H2Y 1N9  
Télec. : (514) 350 4314  
Courriel : [ephipps@ccemtl.org](mailto:ephipps@ccemtl.org)

*Tous les commentaires reçus seront rendus publics.*

**Les prochaines étapes :** Après la réunion publique et la clôture de la période de commentaires du public, le document sera révisé et achevé en vue de la session ordinaire du Conseil de la CCE, qui aura lieu à Ottawa, au Canada, en juin 2002. Le document sera disponible en anglais, en français et en espagnol, sur copie papier et sur le site Web de la CCE.

----

*La CCE vous remercie pour votre intérêt et votre dévouement dans le cadre de cette initiative. Nous attendons vos commentaires avec impatience.*

## Introduction

Les enfants occupent une place bien spéciale dans la famille, la collectivité et la société. Leur corps subit un développement rapide, ce qui accroît leur vulnérabilité à de nombreuses menaces environnementales. Ils absorbent davantage de nourriture, d'air et d'eau par kilogramme de poids corporel que les adultes, ce qui, souvent, augmente également le risque d'effets néfastes des contaminants susceptibles d'être présents dans leur milieu de vie. Les enfants évoluent dans des « microenvironnements » différents de ceux des adultes (sur les planchers ou à proximité des planchers, p. ex., ou sur le sol), et ils sont donc exposés à des facteurs différents des adultes qui habitent sous le même toit ou dans le même quartier. Tous ces facteurs témoignent du fait que « les enfants ne sont pas des petits adultes ».

Les règlements sur l'environnement, les niveaux de tolérance aux contaminants dans les aliments et les diverses mesures de protection de la santé publique reposent le plus souvent sur l'information concernant les hommes adultes; l'information sur les expositions possibles et les risques auxquels font face les enfants est plus rare. Cette situation est toutefois en train de changer lentement car les chercheurs approfondissent leurs connaissances sur la vulnérabilité particulière des enfants aux contaminants environnementaux, et les gouvernements et autres acteurs s'emploient à rectifier le tir afin de tenir compte des caractéristiques des enfants.

En Amérique du Nord, l'incidence des dangers environnementaux sur la santé des enfants est l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des chercheurs, des décideurs et du public. La protection des enfants contre les menaces environnementales — soit l'élaboration de politiques et l'établissement de mesures préventives qui tiennent compte des caractéristiques des enfants et de leur vulnérabilité particulière — est l'objectif de ce domaine nouveau qu'est la salubrité de l'environnement des enfants.

### **Résolutions du Conseil de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement**

En juin 2000, le Conseil de la CCE, qui est formé des ministres (ou leur représentant équivalent) de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, a adopté la résolution n° 00-10 sur la santé des enfants et l'environnement (voir l'annexe). Dans cette résolution, le Conseil reconnaît que l'on possède de plus en plus de preuves scientifiques du fait que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux contaminants de l'environnement. Les Parties se sont engagées à « travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants ».

Au départ, le Conseil a décidé d'axer l'attention sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. Il a demandé à la CCE d'entreprendre des activités qui sensibiliseraient et informeraient davantage les parents et le public en ce qui concerne les préoccupations liées à la santé des enfants et l'environnement, et les façons de prévenir cette exposition. Enfin, la résolution

affirme que les parents ont le droit d'être informés de la présence de substances potentiellement dangereuses qui peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants.

Lors de sa session ordinaire de juin 2001, le Conseil de la CCE a réaffirmé sa détermination à travailler en partenariat pour s'attaquer aux menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants. Il s'est dit intéressé à faire fond sur le projet relatif à la salubrité de l'environnement des enfants afin de s'attaquer aux menaces environnementales, telles que l'exposition aux pesticides, qui pèsent sur la santé des autres groupes vulnérables

### **Le Comité consultatif d'experts et l'équipe sur la salubrité de l'environnement des enfants**

La résolution du Conseil prévoyait également la constitution d'un comité consultatif d'experts formé de spécialistes reconnus de l'environnement et de la santé des trois pays, qui serait chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement. Le Comité a été formé en octobre 2001 par suite de la résolution n° 01-04 dans laquelle les ministres approuvaient le mandat du Comité. La première réunion du Comité a eu lieu en novembre 2001 à Montréal. En mars 2002, le Comité consultatif d'experts et le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE tiendront une réunion ouverte au public afin de discuter des orientations proposées de l'initiative de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants et de recueillir les commentaires des intervenants et du public.

En outre, une équipe de travail trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants (l'« équipe SEE »), formée de représentants des ministères de la Santé et de l'Environnement des trois pays, a été constituée afin de mettre en œuvre la résolution du Conseil n° 00-10.

### **État d'achèvement**

Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection de la santé des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil a lancé, en juin 1999, une activité spéciale en vue d'étudier les possibilités d'action de la Commission dans ce domaine. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement, qui a eu lieu à Toronto le 10 mai 2000, et la réunion des représentants des gouvernements, le 11 mai 2000, ont constitué une première étape importante dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun pour les trois pays. Les conclusions du Symposium et de la réunion des représentants des gouvernements ont été l'un des importants fondements de la résolution n° 00-10 sur la santé des enfants et l'environnement, que le Conseil de la CCE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle tenue à Dallas (Texas) en juin 2000.

En 2000–2001, l'équipe SEE a coordonné l'établissement d'un répertoire des activités nationales, bilatérales et trilatérales connexes à la salubrité de l'environnement des enfants, en vue de cerner les lacunes et de déterminer les possibilités de coopération. Dans le cadre de ce projet, on a également apporté un soutien à l'organisation d'un atelier national fructueux sur la santé des enfants et l'environnement à Mexico en juin 2001. Cet atelier, organisé conjointement par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à

l'Environnement et aux Ressources naturelles) et le *Secretaría de Salud* (Secrétariat à la Santé) du Mexique, a établi le canevas d'un programme national sur la salubrité de l'environnement des enfants au Mexique. On peut consulter le compte rendu de cet atelier sur le site Web du *Secretaría de Salud* du Mexique (<http://www.ssa.gob.mx>).

En conformité avec la résolution du Conseil, l'équipe SEE a organisé un atelier trilatéral réunissant des scientifiques et des représentants des gouvernements des trois pays en novembre 2001 à Montréal. L'atelier visait à évaluer les possibilités de coopération entre les trois pays afin de s'attaquer aux problèmes de la salubrité de l'environnement des enfants et d'élaborer une stratégie à long terme pour orienter les travaux trilatéraux de la CEE dans ce domaine. Les idées issues de cet atelier ont servi ensuite à la rédaction du Programme de coopération trilatérale sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

L'atelier de Montréal a amené une multitude d'idées et de projets d'activité – beaucoup plus, en fait, que ne peut en comprendre le Programme de coopération. L'équipe SEE a choisi les projets à inclure dans le Programme de coopération en fonction de leur pertinence par rapport aux travaux en cours de la CCE, de la disponibilité des ressources dans le budget actuel de la CCE ou d'autres sources connues, de l'éventualité que les travaux trilatéraux soient valorisés, de la nécessité de respecter les engagements pris par le Conseil dans ses résolutions n<sup>os</sup> 00-10 et 01-04. Certaines activités sont d'ores et déjà en cours. Le compte rendu de l'atelier trilatéral, qui fait la synthèse des sujets abordés et des idées analysées, est disponible auprès de la CCE.

### **Établir des partenariats axés sur la salubrité de l'environnement des enfants**

La protection de l'environnement des enfants exige une action à tous les paliers – local, national, continental et mondial. Les contaminants peuvent être transportés sur de très longues distances par le vent, l'eau ou dans les biens échangés. Les efforts isolés d'un pays ne peuvent résoudre les problèmes : il faut mettre en œuvre des solutions concertées à l'échelle régionale et mondiale.

Les solutions aux problèmes que soulève la salubrité de l'environnement des enfants exigent la participation des intervenants de différents domaines : protection de l'environnement, soins de santé et prévention, éducation, entraide aux familles, etc. Il faut créer de nouveaux partenariats entre les organismes de santé et de l'environnement et entre tous les paliers de gouvernement, les collectivités, le secteur privé, les groupes de défense de l'intérêt public, les chercheurs, les fournisseurs de soins de santé, les parents, les enseignants.

À titre d'exemple, citons le Groupe de travail technique sur les pesticides (GTT) créé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui a pour mission de faciliter la coopération entre les trois pays signataires. Un des objectifs du GTT consiste à garantir la sécurité des pesticides en Amérique du Nord. Les partenaires américains et canadiens du GTT s'emploient à faire inclure les caractéristiques uniques des enfants dans les paramètres d'évaluation des nouveaux pesticides et la réévaluation des pesticides déjà sur le marché. Pour ce qui est du processus d'homologation des pesticides et d'évaluation des risques, les États-Unis et le Canada tiennent compte des modèles d'exposition des enfants. Les États-Unis travaillent également avec le Mexique pour renforcer les

programmes de protection des travailleurs agricoles et des collectivités rurales contre les effets potentiellement néfastes des pesticides.

Du fait de la position exceptionnelle que lui procure sa qualité d'organisme régional à vocation environnementale, la CCE peut jouer un rôle important dans la formation de partenariats axés sur la santé des enfants et l'environnement à l'échelle du continent nord-américain. La CCE constitue une tribune au sein de laquelle les divers acteurs peuvent se réunir pour échanger de l'information et des expériences, partager des outils et former des partenariats. Elle permet à ces acteurs de percevoir leurs activités régionales et nationales dans un cadre plus large, nord-américain, qui traduit les buts communs. Ainsi, la CCE permet aux intervenants du domaine de la salubrité de l'environnement des enfants de faire fond sur les travaux de leurs homologues – au lieu de tenter de les reproduire.

### **Objet du Programme de coopération**

La résolution du Conseil n° 00-10 prévoit l'élaboration d'un programme de coopération de la CCE destiné à protéger la santé des enfants des menaces environnementales, en se concentrant d'abord sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires, sur les effets du plomb et sur les effets de l'exposition à d'autres substances toxiques. Le Programme de coopération guidera l'action trilatérale au cours des deux à trois prochaines années afin de mieux protéger la santé des enfants nord-américains contre les menaces environnementales. Ce document évolutif sera révisé et mis à jour périodiquement pour faire état des progrès accomplis, des nouveaux problèmes et priorités qui se font jour, de l'apport et de la participation des organisations intéressées et des partenaires de l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Plus précisément, le Programme de coopération :

- présente les projets en cours ou prévus en matière de salubrité de l'environnement des enfants, à moyen et à long terme;
- répertorie les projets à l'étude;
- indique la justification, les objectifs, les activités, le calendrier, le budget et les résultats prévus pour chaque projet;
- met en évidence les possibilités de partenariats avec des intervenants;
- encourage les organisations œuvrant dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants à trouver des façons de participer aux travaux de la CCE et des Parties à l'ALÉNA.

La présente version est une ébauche préparée aux fins de commentaires et de consultation, et de nombreuses activités sont encore à l'étude. La version finale prendra en compte les opinions des intervenants et ne comprendra qu'un nombre déterminé d'activités proposées.

# Éléments et activités du Programme de coopération

## 1 Asthme et maladies respiratoires

L'asthme et les maladies respiratoires affectent des millions d'enfants en Amérique du Nord; dans certaines régions, la prévalence atteint une proportion épidémique. La résolution du Conseil n° 00-10 préconise une action axée sur la collaboration entre les trois pays pour s'attaquer aux problèmes de l'asthme et d'autres maladies respiratoires.

### 1.1 Évaluation de l'effet des émissions de moteurs diesel aux passages transfrontaliers congestionnés *[en cours]*

**Justification :** Un des défis qui se posent dans le contexte de l'accroissement des liens sociaux et économiques entre les partenaires de l'ALÉNA est l'intensification de la circulation dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux, surtout aux passages transfrontaliers. Il est impératif de mieux comprendre les effets sur la santé de l'exposition à la pollution atmosphérique imputable au transport transfrontalier et aux émissions de moteurs diesel dans ces couloirs. L'association prouvée entre les concentrations de particules et d'ozone et le nombre de visites aux salles d'urgence pour raison d'exacerbation des symptômes de l'asthme chez les enfants, même à des concentrations inférieures aux normes sanitaires aux États-Unis et au Mexique, démontre qu'il faut mener d'autres recherches sur les populations sensibles.

**Objectif :** Évaluer l'incidence des émissions de moteurs diesel et d'autres particules sur la gravité de l'asthme, des allergies et des maladies respiratoires chez les enfants sensibles et les enfants en santé ou dans d'autres sous-groupes sensibles habitant le long des couloirs congestionnés de l'ALÉNA.

**Activité :** Mettre au point une méthode visant à évaluer l'exposition des populations à la composante « émissions de moteurs diesel » de la pollution atmosphérique dans les couloirs d'échanges commerciaux de l'ALÉNA, et l'appliquer à la vérification des trois hypothèses suivantes :

- L'exposition aux émissions de moteurs diesel à des concentrations environnementales est associée à un accroissement des troubles respiratoires et des réactions allergiques et inflammatoires chez les enfants asthmatiques ou d'autres sous-groupes sensibles.
- L'association entre l'exposition aux émissions de moteurs diesel et les problèmes de santé est plus forte chez les enfants asthmatiques que chez les enfants en santé.
- Les particules d'émissions de moteurs diesel sont associées plus fréquemment aux problèmes respiratoires que les particules émises par les moteurs à essence.

Le projet comprendra les étapes suivantes :

- 1) élaborer une méthode uniformisée pour évaluer l'exposition des enfants mexicains aux émissions de moteurs diesel le long d'un couloir

d'échanges commerciaux congestionné traversant la frontière américano-mexicaine;

- 2) déterminer la part des émissions de moteurs diesel dans les particules dans le couloir;
- 3) étudier les effets de la composition des particules sur les problèmes de santé des enfants;
- 4) mener une étude sur l'exposition aux émissions de moteurs diesel dans une importante artère commerciale associée à un passage frontalier canado-américain, à l'aide d'une méthode comparable.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances; renforcement des capacités.

**Responsables :** Coordination assurée par les responsables du projet de la CCE sur la qualité de l'air. Parmi les premiers participants, on compte des représentants de la Direction générale de l'hygiène du milieu du *Secretaría de Salud*, du Semarnat, du *California Air Resources Board* (Conseil sur les ressources atmosphériques de la Californie), de *State of New York Department of Environmental Conservation* (Service de la conservation de l'environnement de l'État de New York), du Ministère de l'Environnement de l'Ontario, de l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du Nord-Est), d'Environnement Canada, de Santé Canada, de l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis). Des citoyens et des chercheurs seront également invités.

**Calendrier :** 2002–2004.

**Financement :** CCE, 46 740 \$US en 2002.

**Résultats prévus :** Une méthode transférable aux études futures qui seront menées non seulement dans les grands couloirs d'échanges commerciaux de l'Amérique du Nord, mais également dans d'autres secteurs urbains et industriels aux prises avec des problèmes de qualité de l'air liés aux émissions de moteurs diesel.

## 1.2 Travaux avec des collectivités modèles sur la prévention de l'asthme [à l'étude]

**Justification :** L'asthme est un sujet de préoccupation de plus en plus grande en ce qui a trait à la salubrité de l'environnement dans d'innombrables collectivités nord-américaines. Cependant, chaque collectivité est aux prises avec des problèmes et des besoins différents, qui varient selon son emplacement géographique, ses ressources économiques et sociales et son infrastructure. Malgré l'existence de nombreuses ressources éducatives sur l'asthme, aucun effort concerté n'a permis de réunir ces outils dans une trousse où les collectivités iraient puiser les éléments adaptés à leurs besoins

**Objectif :** Donner aux collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis les moyens de réduire l'incidence de l'asthme en adaptant le matériel et les services éducatifs existants à des besoins locaux/régionaux précis.

**Activité :** Sélectionner trois ou quatre collectivités « modèles » avec lesquelles on travaillera au plan des services et programmes existants relatifs à l'asthme. Cela ferait intervenir les étapes suivantes :

1) Évaluer les besoins précis de ces trois ou quatre collectivités frontalières au chapitre de la réduction de l'incidence de l'asthme. Par exemple, dans quelle mesure sont-elles aux prises avec les problèmes suivants : la pollution extérieure attribuable aux émissions de moteurs diesel ou aux usines, des édifices scolaires délabrés, l'inaccessibilité aux soins de santé ou autres?

2) Aider ces collectivités à se doter d'une approche coordonnée de gestion de l'asthme grâce au renforcement des infrastructures et à la mise en œuvre de programmes. On dressera une liste des programmes et services permettant de combler les besoins cernés par chacune des collectivités (p. ex., *Indoor Air Quality (IAQ) Tools for Schools*, *Smoke-Free Home Pledge*, *Open Airways for Schools Education Program*, informations et indices de l'*Ozone Action Day*). En outre, chaque collectivité lancera une campagne diversifiée de sensibilisation à l'asthme (télévision, presse écrite).

3) Inaugurer le projet pilote dans les collectivités modèles par la tenue d'événements médiatiques faisant appel à des responsables gouvernementaux de haut rang et à d'autres personnalités publiques, afin de mousser la couverture médiatique.

4) Faire le suivi des résultats dans les collectivités modèles et rédiger un rapport dont d'autres collectivités pourront se servir pour lancer leur propre projet.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances, sensibilisation du public.

**Responsables :** Le programme serait organisé conjointement par la CCE et un comité directeur formé de représentants des trois pays. À l'échelle des collectivités, les responsables de la mise en œuvre du projet pilote et les participants comprendraient des fonctionnaires administratifs, des groupes intéressés et des citoyens.

**Calendrier :** À compter de 2003.

**Financement :** À déterminer dans le processus de planification.

**Résultats prévus :** Connaissances approfondies sur la prévention de l'asthme dans les collectivités pilotes. Mise au point d'une approche pouvant être utilisée dans d'autres collectivités intéressées.

### 1.3 **Élaboration d'un cadre de surveillance de l'asthme [à l'étude]**

**Justification :** Pour mettre en place des politiques efficaces de prévention et de réduction de l'asthme chez les enfants nord-américains, il faut bien connaître l'incidence de cette maladie et ses effets sur les divers groupes socioéconomiques et les régions géographiques. À l'heure actuelle, les données de surveillance sur l'asthme sont fragmentaires et les méthodes de collecte ne sont pas comparables à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre.

**Objectifs :** Renforcer les systèmes de surveillance de l'asthme en vue d'approfondir les connaissances sur cette maladie en Amérique du Nord.

**Activité** : Élaborer une méthode commune pour la tenue d'enquêtes périodiques qui tiennent compte des facteurs de risque propres à chacun des pays. Ces enquêtes seraient menées individuellement par chacun des pays.

**Type d'activité** : Amélioration des connaissances, renforcement des capacités.

**Responsables** : Équipe SEE, partenaires.

**Calendrier** : À compter de 2003.

**Financement** : À déterminer.

**Résultats prévus** : Comparabilité des données entre les trois pays. Informations de qualité aux fins de la prise de décision.

## 2 Effets du plomb

Le plomb est un métal lourd qui est toxique pour de nombreux systèmes de l'organisme, surtout le système nerveux. Pour certains de ces effets, aucun niveau sécuritaire d'exposition au plomb n'a pu être établi. Les fœtus et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables en raison du taux élevé d'absorption du plomb et de la rapidité de leur développement. La résolution du Conseil n° 00-10 inscrit les effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, au rang des mesures coopératives prioritaires que doivent prendre les trois pays.

### 2.1 Soutien aux entreprises artisanales afin de réduire ou d'éliminer le plomb [prévu]

**Justification** : L'utilisation du plomb dans certaines micro-entreprises artisanales du Mexique est un enjeu prioritaire en raison des risques de contamination de l'environnement local et de l'exposition éventuelle par le biais des biens échangés. L'exposition au plomb est particulièrement néfaste chez les enfants. Il est possible de tirer partie des travaux en cours dans ce domaine sous les auspices de l'OCDE et d'autres organismes.

**Objectif** : Accélérer l'adoption de technologies qui réduiront ou élimineront l'utilisation du plomb dans les entreprises artisanales.

**Activité** : Programme visant à aider les exploitations artisanales de certaines industries (p. ex., poterie et céramique, recyclage des accumulateurs, grenailles de plomb et pesées) afin de réduire ou d'éliminer le recours au plomb, grâce à la mise en œuvre de mesures antipollution. Il s'agit de réduire l'exposition potentielle des enfants au plomb dans l'environnement et/ou dans les produits. Le programme comprendra les étapes suivantes :

- 1) répertorier les entreprises artisanales qui utilisent du plomb;
- 2) travailler avec deux ou trois industries concernées en vue d'élaborer et d'implanter des mesures incitatives et des solutions pour réduire et/ou éliminer le recours au plomb;
- 3) évaluer les projets pilotes et faire connaître les résultats aux autres industries et à la population;
- 4) créer des programmes inspirés des résultats du projet.

**Type d'activité :** Renforcement des capacités, transfert de technologies, sensibilisation du public.

**Responsables :** Projet coordonné par la CCE avec l'aide et le soutien technique d'un comité directeur non officiel, formé de représentants des gouvernements des trois pays et d'autres partenaires. La mise en œuvre des projets pilotes se fera en collaboration avec les partenaires locaux.

**Calendrier :** 2002–2004.

**Financement :** Fonds de démarrage fournis par la CCE – 21 810 \$US en 2002, le reste à déterminer.

**Résultats prévus :** Réduction de l'exposition au plomb, modernisation des techniques et des procédés, économies éventuelles pour les industries participantes, initiatives de gestion avisée des produits. Une démarche éprouvée dans un projet pilote sera réutilisable dans d'autres industries ou pour d'autres menaces environnementales pour la santé (p. ex., dioxines, mercure). Création de partenariats avec des organisations clés et relevé de groupes démographiques vulnérables.

## **2.2 Collecte et partage de données sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang [à l'étude]**

**Justification :** L'information sur les concentrations de plomb dans le sang permet de surveiller l'efficacité des mesures de contrôle. Cependant, il n'existe pas de données actualisées sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang pour certaines régions de l'Amérique du Nord.

**Objectif :** Recueillir et partager des données nationales sur la surveillance des concentrations de plombs dans le sang des enfants afin d'évaluer les progrès dans la réduction de l'exposition au plomb.

**Activité :** Le groupe chargé du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (projet de gestion rationnelle des produits chimiques, GRPC) est en train d'élaborer un projet de surveillance des contaminants organiques et inorganiques persistants, dont éventuellement le plomb, dans le sang humain. L'étude portera sur les femmes en âge de procréer. Ce projet fournira des renseignements précieux sur l'exposition des fœtus et des jeunes enfants à ces contaminants.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances, renforcement des capacités.

**Responsables :** Équipe SEE, projet de GRPC, autres partenaires.

**Calendrier :** À compter de 2003.

**Financement :** À déterminer.

**Résultats prévus :** Meilleures informations sur les concentrations de plomb dans le sang, ce qui favorise une prise de décision plus éclairée.

## **3 Effets de l'exposition aux substances toxiques**

L'exposition aux substances toxiques, dont les pesticides, a été associée aux causes de décès, de maladie et d'hospitalisation des enfants. La résolution du

Conseil n° 00-10 demande à la CCE et aux trois pays signataires de l'ALÉNA de faire porter leurs efforts de coopération sur les effets de l'exposition aux substances toxiques, afin de protéger les enfants des menaces environnementales qui pèsent sur leur santé.

### **3.1 Intégration des priorités en matière de salubrité de l'environnement des enfants dans le projet de GRPC [en cours]**

**Justification :** Le projet de GRPC de la CCE porte sur les produits chimiques qui soulèvent des préoccupations communes, dont un grand nombre seraient particulièrement nocifs pour la santé des enfants. Les PARNA établis dans le cadre du projet de GRPC procurent un précieux mécanisme de prévention, de réduction ou d'élimination tant des sources de ces substances prioritaires que de l'exposition éventuelle à ces substances. Il faut intensifier les efforts afin de tableer sur les travaux du projet de GRPC pour mieux contrer les menaces environnementales pour la santé associées aux produits chimiques toxiques.

**Objectif :** Veiller à ce que les activités du projet de GRPC, dont le processus de sélection des substances, les PARNA relatif aux substances prioritaires et le PARNA relatif à la surveillance et l'évaluation environnementales, tiennent compte de l'exposition et des risques pour les enfants.

**Activité :** L'équipe SEE exercera un suivi des plans et activités du projet de GRPC et formulera des recommandations à leur égard tout au long de leur élaboration, pour s'assurer que les préoccupations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants sont prises en compte. Assurer des communications régulières entre le groupe de travail sur la GRPC, ses groupes d'étude et l'équipe SEE.

**Type d'activité :** Partenariats.

**Responsables :** Équipe SEE et groupe de travail sur la GRPC.

**Calendrier :** 2002, en cours.

**Financement :** Aucuns fonds supplémentaires requis.

**Résultats prévus :** Mesures trilatérales en vue de réduire l'exposition des enfants et les risques associés aux substances prioritaires; amélioration des données de surveillance et d'évaluation connexes à la salubrité de l'environnement des enfants.

### **3.2 Rapport spécial de la série À l'heure des comptes sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants [en cours]**

**Justification :** Les rapports de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants de sources industrielles sont des publications bien établies de la CCE qui jouissent d'une vaste distribution. Le rapport spécial sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants fournira des renseignements à ce sujet à un auditoire qui s'intéresse aux politiques environnementales en général et aux substances toxiques en particulier.

**Objectif :** Accroître la sensibilisation aux questions relatives à la salubrité de l'environnement des enfants chez les citoyens et les groupes intéressés –

industries, groupes communautaires, organisations environnementales, représentants des gouvernements, universitaires et autres.

**Action :** Publication d'un rapport spécial sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants, dans le cadre la série *À l'heure des comptes*.

**Responsable :** Secrétariat de la CCE.

**Calendrier :** 2002.

**Financement :** 21 810 \$US (provenant du budget de la CCE pour 2001–2002).

**Résultats prévus :** Mieux faire connaître le dossier de la salubrité de l'environnement des enfants à un auditoire qui s'intéresse aux politiques de l'environnement.

## 4 Évaluation des risques et analyse économique

Le processus décisionnel en matière de protection de la salubrité de l'environnement des enfants est un domaine en pleine évolution qui fait intervenir une foule de procédures et de disciplines, allant de l'évaluation des risques à l'analyse des facteurs économiques et sociaux, sans oublier la participation des parties intéressées et la diffusion de l'information au public. Les méthodes utilisées pour prendre des décisions, comme l'évaluation des risques, sont adaptées afin de refléter les caractéristiques propres aux enfants et de veiller à ce que les décisions en matière de réglementation et de politiques publiques tiennent compte des enfants. Outre l'évaluation des risques, il faut également intégrer l'analyse économique dans le processus décisionnel relatif à la salubrité de l'environnement des enfants.

Soucieuse d'aider les gouvernements à suivre cette évolution, la CCE facilite le partage d'information, l'exploration de nouvelles avenues et le renforcement des capacités et des ressources humaines.

### 4.1 Atelier trilatéral sur l'évaluation des risques [à l'étude]

**Justification :** Pour être vraiment efficaces, la collaboration et le partage d'information et de résultats doivent reposer sur une compréhension commune des termes utilisés dans l'évaluation des risques et des méthodes s'y rattachant – entre les trois pays, entre les ministères de la Santé et de l'Environnement, entre ceux qui s'occupent des produits chimiques toxiques et des pesticides. Le fait d'améliorer l'échange de l'information entre les groupes du domaine de la santé et de l'environnement peut également favoriser une amélioration des méthodes d'évaluation des risques qui serait avantageuse pour toutes les parties, notamment en ce qui a trait aux façons de tenir compte des préoccupations en matière de santé et de la vulnérabilité des enfants dans l'évaluation des risques.

En outre, une compréhension commune de l'évaluation des risques facilitera le partage des travaux, du savoir-faire, des informations et des idées, sans nuire à la souplesse et à la capacité des gouvernements au plan des décisions fondées sur les analyses et sur les circonstances nationales/locales.

**Objectifs :** 1) Favoriser une compréhension commune des méthodes, principes, termes et notions intervenant dans l'évaluation des risques. 2) Appuyer la

détermination des mécanismes servant à intégrer les données existantes provenant des études sur la santé (p. ex., surveillance épidémiologique et données sur la biosurveillance), qui ne sont peut-être pas utilisées dans les processus d'évaluation à l'heure actuelle. 3) Cerner les secteurs dans lesquels les gouvernements peuvent profiter du partage des travaux, du savoir-faire, des informations et des idées.

**Activité** : Un atelier trilatéral visant à mettre en commun les principes et les méthodes servant à évaluer les risques relatifs aux produits chimiques toxiques et aux pesticides, et à comprendre dans quelle mesure ils se rapportent à la santé des enfants.

**Type d'activité** : Renforcement des capacités, amélioration des connaissances.

**Responsables** : Organisé conjointement par la CCE et le GTT de l'ALÉNA sur les pesticides. Les participants seraient issus des gouvernements et des groupes intéressés.

**Calendrier** : Automne 2002 (provisoire).

**Financement** : 3 120 \$US provenant du budget de la CCE pour les travaux de départ. Financement de l'atelier à déterminer.

**Résultats prévus** : Compréhension commune des méthodes et des principes de l'évaluation des risques qui portent sur les risques des produits chimiques et des pesticides pour la santé des enfants; relevé des secteurs de collaboration.

#### 4.2 **Accroître l'offre de spécialistes de l'évaluation des risques pour la santé des enfants [à l'étude]**

**Justification** : Le nombre de spécialistes de l'évaluation des risques que pose l'environnement pour la santé des enfants est insuffisant, ce qui empêche les gouvernements de mesurer correctement les risques que représentent les produits chimiques et les pesticides pour la santé des enfants.

**Objectif** : Étudier des façons de former davantage de gens dans le domaine de l'évaluation des risques relatifs à la salubrité de l'environnement des enfants.

**Action** : Phase 1 – Déterminer les compétences requises pour évaluer les risques pour la santé des enfants, et analyser des façons de former davantage de spécialistes. Phase 2 – Concevoir des mesures visant à augmenter le nombre de personnes qualifiées : échanges de personnel, programmes de formation dans les universités, mise en place de cours spéciaux dans les universités et d'autres institutions de formation.

**Type d'activité** : Renforcement des capacités.

**Responsable** : Un groupe de travail trilatéral.

**Calendrier** : À compter de 2003.

**Financement** : À déterminer.

**Résultats prévus** : Nombre supplémentaire de spécialistes des méthodes d'évaluation des risques qui tiennent compte de la santé des enfants.

#### 4.3 Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique [à l'étude]

**Justification :** Les décideurs doivent tenir compte d'un large éventail de facteurs en ce qui concerne la protection de la santé publique, y compris l'évaluation des risques pour la santé des enfants, l'analyse des avantages économiques et des coûts, ainsi qu'une multitude de facteurs sociaux. En règle générale, cependant, l'évaluation des risques et celle des facteurs économiques et sociaux se font séparément. Il faut mener des travaux préliminaires pour démontrer la faisabilité d'une approche intégrée.

**Objectif :** 1) Améliorer la compréhension de l'évaluation propre à la santé des enfants en regroupant l'évaluation des risques, l'analyse économique et les impacts sociaux (dont la pauvreté). 2) Communiquer les résultats de l'étude et partager les expériences, les connaissances et les méthodes.

**Action :** La phase 1 consisterait en un projet de démonstration dans chacun des trois pays afin de déterminer de quelle manière on pourrait intégrer l'évaluation des risques et l'analyse économique pour mieux protéger la santé des enfants. On estimerait des valeurs économiques différentes pour les adultes et les enfants dans chacun des trois sites. L'évaluation de la santé des enfants serait ensuite étudiée en fonction des paramètres choisis, par exemple le plomb, les pesticides et l'asthme. On utiliserait les meilleures méthodes d'évaluation. En outre, il sera possible d'établir des comparaisons transfrontalières et de tirer des enseignements.

La phase 2 consisterait en un atelier trilatéral visant à mettre en commun les informations recueillies lors des projets pilotes, ainsi que d'autres données et expériences sur l'évaluation de la santé des enfants issues de l'intégration de l'évaluation des risques, de l'analyse économique et des impacts sociaux.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances, renforcement des capacités.

**Responsable :** Une équipe regroupant un représentant de chacun des trois pays et de la CCE s'occuperait de la planification et de la coordination des projets. Chaque gouvernement mettrait en œuvre son propre projet.

**Calendrier :** 2002–2004.

**Financement :** Le budget estimatif à consacrer à la conception, à la planification et à la coordination du projet est de 75 000 \$US. Contribution du budget de la CCE : 12 460 \$US pour les travaux préparatoires en 2002.

**Résultats prévus :** Un outil d'évaluation des risques simple qui aiderait les gestionnaires de risques à prendre des décisions plus éclairées en matière de politiques sur la santé des enfants.

## 5 Amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme

Il est important de pouvoir mesurer la salubrité de l'environnement des enfants pour deux raisons. D'abord, les données scientifiques recueillies à cet égard servent à la conception de stratégies et de politiques de gestion qui protègent la santé des enfants. Ensuite, ces données permettent d'évaluer l'efficacité des stratégies de gestion des risques mises en œuvre.

## 5.1 Faciliter la coopération dans le cadre d'études longitudinales de cohortes [prévu]

**Justification :** À quelles substances chimiques ou combinaisons chimiques les enfants sont-ils exposés? À quel moment sont-ils exposés, et quels sont les effets de cette exposition? Nous avons très peu de réponses à ces questions. Par conséquent, la communauté scientifique nord-américaine s'intéresse de plus en plus aux études longitudinales de cohortes qui permettent un suivi de l'exposition des enfants, des charges corporelles et des problèmes de santé qui se développent, de la conception à l'âge adulte.

Les États-Unis préparent une importante étude longitudinale d'une cohorte, la *National Children's Study*. Le Canada prend part aux réunions de planification et envisage une étude canadienne. On veut aussi étendre la collaboration au Mexique afin d'obtenir des études comparables et concertées à l'échelle du continent, ce qui évitera les chevauchements et entraînera des économies.

**Objectif :** Faciliter la coopération entre les trois pays dans le cadre d'études longitudinales de cohortes, notamment la coopération des représentants et chercheurs des gouvernements des trois pays aux réunions de planification et aux autres activités d'élaboration des études.

**Action :** Appui à la participation du Mexique et du Canada aux travaux préparatoires de l'étude américaine.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances, partenariat.

**Responsables :** Représentants gouvernementaux et chercheurs, coordination assurée par la CCE de concert avec la Direction générale de l'hygiène du milieu du *Secretaría de Salud*.

**Calendrier :** À compter de 2002.

**Financement :** 8 100 \$US en 2002 (provenant du budget de la CCE).

**Résultats prévus :** Collaboration trilatérale pour l'élaboration et la mise en œuvre des études et, éventuellement, d'une ou de plusieurs études continentales. À long terme, on prévoit d'approfondir les connaissances sur l'exposition des enfants et sur les conséquences de cette exposition pour leur santé.

## 5.2 Cadre d'indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants [prévu]

**Justification :** Les indicateurs sont très utiles pour mettre en lumière l'état d'un enjeu et mieux le faire connaître, encourager une action à cet égard et surveiller les progrès vers l'atteinte des objectifs. Des travaux sont actuellement en cours à l'échelle nationale sur les indicateurs de l'environnement et de la santé en Amérique du Nord, mais pour le moment, les indicateurs de la salubrité de l'environnement sont plutôt rares. Quant aux indicateurs de la santé et du bien-être des enfants, ils sont encore plus rares.

**Objectif :** Fournir périodiquement aux décideurs et au public des informations claires sur l'état des paramètres clés liés à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord, pour mesurer et favoriser le changement.

**Activité :** Élaboration et publication périodique d'un ensemble d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants (« indicateurs SEE ») en Amérique du Nord. Le projet comprendra les étapes suivantes :

- 1) Étude de faisabilité visant à évaluer le degré de comparabilité des indicateurs existants, dont des exemples d'indicateurs régionaux, étatiques, provinciaux et municipaux, et la disponibilité des données pertinentes dans les trois pays (parachèvement en 2002).
- 2) Conception du cadre de l'ensemble des indicateurs SEE pour l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire d'un comité technique trilatéral et avec la participation des utilisateurs éventuels des indicateurs. Le cadre déterminera les enjeux à étudier et les paramètres à mesurer (début en 2002 et parachèvement en 2003).
- 3) Compilation et publication de la première série d'indicateurs (début de 2004).
- 4) Mise à jour et publication périodiques des indicateurs (p. ex., tous les deux ou trois ans), accompagnés d'autres indicateurs qui reflètent les nouvelles priorités, la disponibilité des informations et d'autres ressources.

**Type d'activité :** Amélioration des connaissances, suivi des progrès.

**Responsables :** Groupe de travail technique trilatéral; représentants de chaque pays, de la CCE, du Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Unicef, du Programme des Nations Unies pour l'environnement. (Partenaires à confirmer.)

**Calendrier :** À compter de 2002 – publication du premier ensemble d'indicateurs au début de 2004.

**Financement :** CCE : 19 940 \$US en 2002; subventions actuelles de l'EPA au titre de la mise sur pied de l'inventaire (dans l'étude de faisabilité).

**Résultats prévus :** Publication périodique d'un ensemble d'indicateurs SEE pour l'Amérique du Nord qui attirent l'attention sur la salubrité de l'environnement des enfants et encouragent les mesures en ce sens. Amélioration progressive du degré de comparabilité des données entre les trois pays par suite du renforcement du partage des données et de la collaboration trilatérale.

### **5.3 Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement [à l'étude]**

**Justification :** Les mesures visant à mieux protéger la santé des enfants nécessitent souvent des ressources, mais l'inaction entraîne aussi des coûts bien réels. En leur fournissant des estimations quantitatives des coûts de l'inaction, on aidera les décideurs et le public à mieux comprendre les avantages que présente l'action par rapport à l'inaction.

**Objectif :** Fournir aux décideurs et au public de l'information sur les coûts qu'entraîne l'absence de dispositions visant à résoudre les problèmes de salubrité de l'environnement des enfants.

**Activité :** Publier un rapport sur l'incidence économique des maladies infantiles liées à l'environnement en Amérique du Nord. Le premier rapport pourrait porter sur les maladies infantiles associées à l'exposition aux produits chimiques et aux polluants nocifs dans l'environnement et/ou aux coûts associés à l'asthme

infantile, aux problèmes de développement et au cancer infantile. Les auteurs du rapport s'appuieraient d'abord sur les coûts estimatifs établis par les trois gouvernements et dans les publications approuvées par les pairs. Cependant, il faudrait réaliser certaines études afin de combler les lacunes.

**Type d'activité** : Amélioration des connaissances, communication.

**Responsables** : Un représentant gouvernemental par pays; la CEE coordonnera et supervisera la rédaction et la publication du rapport.

**Calendrier** : À déterminer.

**Financement** : À déterminer.

**Résultats prévus** : Rapport sur l'incidence économique des maladies infantiles d'origine environnementale en Amérique du Nord, meilleure compréhension, chez les décideurs et le public, des avantages de l'action par rapport à l'inaction.

## 6 Information et sensibilisation du public

Il faut partager avec le public l'information sur les risques pour la santé des enfants, et ce, d'une manière ponctuelle et efficace, de sorte que le public (parents, dirigeants communautaires, éducateurs, etc.) puisse prendre des décisions éclairées. Le public joue un rôle déterminant dans l'avancement du dossier de la salubrité de l'environnement des enfants. Il a le pouvoir de réduire l'utilisation des substances dangereuses et les risques d'exposition à ces substances, et peut donc contribuer à renforcer la protection de la santé des enfants. Un public averti peut également jouer un rôle très important en favorisant la prise de décisions judicieuses par les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres intervenants dont les actions et les décisions ont un effet sur la qualité de l'environnement dans lequel les enfants vivent, apprennent et jouent.

### 6.1 Partenariat pour la production d'une vidéo sur la salubrité de l'environnement des enfants dans le monde *[en cours]*

**Justification** : Chaque année, des millions d'enfants meurent dans le monde en raison de risques environnementaux qui sont pourtant, pour beaucoup, évitables. Or, la sensibilisation à l'ampleur du problème est déficiente et l'information sur les solutions possibles n'est pas distribuée à une grande échelle. Il faut sensibiliser l'opinion aux échelles planétaire, régionale, nationale, communautaire et familiale. La coopération entre les organisations qui encouragent la sensibilisation aux problèmes que pose l'hygiène du milieu favorisera une distribution élargie de l'information et l'élimination du chevauchement d'activités.

**Objectif** : Sensibiliser davantage le public aux menaces environnementales pour la santé des enfants du monde entier et de l'Amérique du Nord, y compris des stratégies de prévention.

**Activité** : Aider à la production de documentaires vidéo et de communiqués audiovisuels sur la salubrité de l'environnement des enfants, qui seront diffusés par diverses agences de presse internationales.

**Type d'activité** : Partenariat, sensibilisation.

**Responsables :** Coordination du projet : Organisation mondiale de la santé; réalisation de la vidéo : *Television Trust for the Environment* (TVE); partenaires financiers : CCE et d'autres.

**Calendrier :** 2001–2002.

**Financement :** Budget total – 169 950 \$US; contribution de la CCE (2001) – 15 000 \$US.

**Résultats prévus :** Documentaires vidéo et reportages qui pourront être utilisés aux paliers régional, national et local.

## 6.2 Travail avec les professionnels de la santé [à l'étude]

**Justification :** Les professionnels de la santé sont souvent les premières personnes que les parents ou les citoyens inquiets vont consulter au sujet de la salubrité de l'environnement des enfants. Même si certaines activités sont en cours aux échelles nationales ou locales, on ne peut que constater le peu de mécanismes de communication en place permettant aux professionnels de la santé nord-américains d'échanger des données et des préoccupations, et d'accéder aux renseignements dont ils ont besoin pour relayer efficacement l'information et les conseils aux parents, fournisseurs de soins de santé, enfants et autres.

**Objectif :** Utiliser les circuits existants pour améliorer la circulation de l'information sur la salubrité de l'environnement des enfants entre les professionnels de la santé des trois pays. Améliorer l'accessibilité de l'information et des conseils sur la salubrité de l'environnement des enfants, en fournissant de meilleurs outils (information et connaissances) sur les problèmes et les mesures préventives concernant la salubrité de l'environnement des enfants aux professionnels de la santé, qui sont des intermédiaires de choix avec le public.

**Activité :** Collaboration avec les groupes et réseaux existants, dont le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI et les cliniques pédiatriques spécialisées dans la salubrité de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, pour cerner et combler les besoins au plan de l'information et partager le savoir-faire entre les professionnels de la santé et le corps médical des trois pays. Voici des exemples d'activités possibles :

1) Traduire la documentation et le cédérom sur la salubrité de l'environnement dans la médecine familiale produits par le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI et organiser une conférence et une séance de formation à l'intention des professionnels de la santé travaillant le long de la frontière américano-mexicaine. Le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI tiendra une conférence du même genre en avril 2002 à Chicago, à l'intention des professionnels américains et canadiens.

2) Traduire et étendre la distribution du bulletin du Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, intitulé *Health Effects Review*. Il s'agit d'un communiqué de deux pages publié périodiquement et qui examine les problèmes actuels de salubrité de l'environnement.

3) Stimuler la création de réseaux ou d'associations trilatéraux de professionnels de la santé dans les trois pays — pédiatres, infirmières, représentants de la santé publique, notamment —, en se fondant, éventuellement, sur le réseau des

services pédiatriques spécialisées dans la salubrité de l'environnement maintenant en place dans les trois pays et qui favorise la collaboration et la mise en commun de l'information.

4) Partager les expériences en matière de communication des risques par le biais d'études de cas et d'autres stratégies.

**Type d'activité :** Renforcement des capacités, partenariats, sensibilisation du public.

**Responsables :** CCE, de concert avec le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI et d'autres partenaires.

**Calendrier :** À déterminer.

**Financement :** À déterminer.

**Résultats prévus :** Meilleure circulation de l'information et mise en commun du savoir-faire entre les professionnels de la santé des trois pays. Pour le public, les avantages se traduisent par des conseils plus judicieux et un meilleur accès à l'information sur les questions relatives à la salubrité de l'environnement des enfants par le biais du système de santé.

### **6.3 Communication des problèmes et préoccupations en matière de salubrité de l'environnement des enfants [en cours]**

**Justification :** Certaines publications et initiatives de communication de la CCE pourraient servir à diffuser de l'information sur les problèmes de salubrité de l'environnement des enfants au public et aux groupes intéressés.

**Objectif :** Informer les citoyens et les groupes intéressés au sujet des problèmes liés à la salubrité de l'environnement des enfants, particulièrement dans les domaines connexes aux travaux en cours à la CCE.

**Activité :** Intégrer les enjeux et les informations sur la salubrité de l'environnement des enfants dans les publications et les initiatives de communication de la CCE. Inclure des articles à ce sujet dans le bulletin *Trio*.

**Responsable :** Secrétariat de la CCE.

**Calendrier :** En cours. Des articles sur la salubrité de l'environnement des enfants figurent périodiquement dans *Trio*, une publication trimestrielle.

**Financement :** Aucuns fonds supplémentaires requis.

**Résultats prévus :** Meilleure diffusion d'information sur la salubrité de l'environnement des enfants auprès des destinataires des communications de la CCE.

# Annexe

Dallas, le 13 juin 2000

## Résolution du Conseil n° 00-10

### La santé des enfants et l'environnement

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que les enfants ne sont pas des petits adultes et qu'une grande quantité d'informations scientifiques prouvent qu'ils sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent;

CONSTATANT que la prévention de l'exposition constitue le meilleur moyen de protéger les enfants des menaces environnementales;

AFFIRMANT que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants et qu'ils tiennent un rôle important en ce qui a trait à la protection de la santé de ces derniers;

NOTANT que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants;

CAUTIONNANT les principes énoncés dans la déclaration de 1997 des ministres de l'environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme *Action 21* de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

NOTANT également la *Convention relative aux droits des enfants* adoptée en 1989, sous l'égide des Nations Unies;

ENCOURAGÉ par les réalisations de la Commission de coopération environnementale (CCE) à l'égard de questions relatives à la santé, dont l'élimination ou la réduction de substances dangereuses comme le DDT, le chlordane et les BPC, de même que l'accroissement de la sensibilisation du public et de l'information qui lui est transmise en ce qui a trait aux rejets de polluants dans l'environnement;

NOTANT en outre que la phase II du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure traite spécifiquement des préoccupations que soulèvent, pour les femmes en âge de procréer et les enfants, une exposition à des concentrations de plus en plus élevées de mercure;

PAR LES PRÉSENTES :

S'ENGAGE à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants;

DÉCIDE d'axer l'attention, au départ, sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;

CONVIENT de constituer, pour une période de deux ans, un comité consultatif d'experts formé de spécialistes de l'environnement et de la santé, choisis par les Parties, qui formulera des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement;

CHARGE le Secrétariat de la CCE de travailler de concert avec les Parties en vue d'établir un programme sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord :

1. en inventoriant les activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la salubrité de l'environnement des enfants, dans l'intention de dresser un bilan des travaux en cours et des lacunes dans ce domaine, ainsi que des possibilités de faire progresser la collaboration relative à la salubrité de l'environnement des enfants sous l'égide de la CCE;
2. en tenant un atelier gouvernemental au Mexique, à l'automne de 2000, avec des représentants des ministères responsables de l'environnement, de la santé, de l'industrie, des finances, des ressources naturelles et d'autres secteurs, le cas échéant, afin de partager de l'information et du savoir-faire en matière de programmes nationaux et d'élaborer le programme de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement. Au départ, ce programme sera axé sur l'asthme (y compris les déclencheurs comme la fumée de tabac dans l'air ambiant, les polluants intérieurs et les polluants atmosphériques extérieurs) et d'autres maladies respiratoires, sur les effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, et sur les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;
3. en tenant compte de la participation et du point de vue du public et des intervenants dans le programme de la CCE;
4. en donnant la santé des enfants et l'environnement comme perspective aux principaux secteurs d'activité de la CCE afin de trouver des possibilités de mieux protéger la santé des enfants des menaces environnementales, particulièrement dans les domaines suivants :
  - a) gestion rationnelle des produits chimiques : en veillant à axer sur la santé des enfants, de façon notable, l'ébauche du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, et, au besoin, à relever, dans le cadre d'autres PARNA, des activités qui permettront d'atténuer les répercussions des substances toxiques, biocumulatives et rémanentes sur la santé des enfants;
  - b) projet sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux : en s'assurant que ce projet, tout en permettant de se pencher sur des questions de qualité de l'air liées à l'accroissement du transport transfrontalier, prend en compte les effets que celui-ci peut avoir sur l'appareil respiratoire des enfants;
  - c) examen, avec le concours de spécialistes de la santé compétents, tels que les membres du comité consultatif, de la possibilité d'ajouter un élément spécial sur la santé des enfants et l'environnement, peut-être dans le cadre du Registre de rejets et de transferts de polluants;
5. en entreprenant des activités destinées à sensibiliser et à informer davantage les parents et le public en ce qui concerne les menaces environnementales à la santé des enfants, ainsi que les moyens de prévenir l'exposition à ces menaces. En premier lieu, le Secrétariat de la CCE travaillera de concert avec les Parties et chargera d'autres spécialistes compétents :
  - a) de créer une page Web qui offrira des renseignements pertinents et des liens avec d'autres sources concernant la santé des enfants et l'environnement;
  - b) de faciliter l'échange d'information, de techniques scientifiques et de savoir-faire de chaque territoire en matière de prévision et d'avis de smog à l'intention du public, de manière à ce qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour se protéger, notant qu'Environnement Canada organisera un atelier tripartite, en novembre 2000, sur les prévisions de la qualité de l'air;

6. en offrant, par le biais d'une page du site Web de la CCE, un accès à un inventaire d'activités de recherche et d'informations scientifiques pertinentes sur la santé des enfants et l'environnement, afin de créer une synergie entre les travaux scientifiques qu'effectue dans ces deux domaines le milieu de la recherche des trois pays.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

---

David Anderson  
Gouvernement du Canada

---

Carol M. Browner  
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

---

Julia Carabias Lillo  
Gouvernement des États-Unis du Mexique